

SALUTATIONS DE NOËL

L'approche de la plus grande de toutes les fêtes Chrétiennes avec son divin message de paix aux hommes de bonne volonté et son enchaînement sacré d'attachés humains et d'amour divin, naturellement nous suggère les joyeux et familiers salutations qui s'échappent spontanément de toutes les lèvres à cette époque joyeuse. Il me serait mal alors de ne pas saisir la plus propice de toutes les occasions et le meilleur de tous les canaux pour me conformer à cette vieille coutume honnête, et réitérer en ce temps mes remerciements à mes Frères de l'A. C. B. M. pour l'honneur de m'avoir élu leur Grand Président, leur souhaiter cordialement par tout le Dominion "Un Joyeux jour de Noël et une Heureuse Nouvelle Année." Cet anniversaire de la Nativité est le premier pendant lequel il m'est donné de presider aux destinées de notre grande Association et les pensées qui abondent dans mon esprit à une époque comme celle-ci arrivent si nombreuses et si vite que j'éprouve de la difficulté à les exprimer toutes, même si j'avais l'audace d'abusor de votre temps. Néanmoins laissez-moi vous dire brièvement que la salutation familière de Noël, laquelle dans bien des cas résonne si fausement et d'une manière conventionnelle, comporte une plus grande et sainte idée lorsqu'elle est échangée entre les membres de la fraternité de l'A. C. B. M. Nous devrions et nous ne pouvons jamais oublier que la "grande nouvelle d'une grande joie", qui fut apportée du ciel sur les sombres collines de la Judée il y a près de 1900 ans passés, annonçant la venue du Christ-Enfant et sa merveilleuse mission de la rédemption humaine, avec son glorieux message de "paix sur la terre aux hommes de bonne volonté", fut le précurseur de cet esprit d'amour fraternel et du prochain, et de la charité divine, qui a révolutionné le monde et dont le plus grand but de notre association, à l'exemple de son divin modèle, est de l'inculquer et de l'étendre. Il se peut que de nos jours nous ne puissions jamais espérer de voir la fraternité universelle chez l'homme, mais nous pouvons au moins apporter notre faible part humaine par notre exemple et nos enseignements, en cultivant la fraternité, et pardessus tout, en pratiquant l'amour et la charité envers notre prochain comme envers nous-mêmes, pour promouvoir la grande doctrine de la régénération morale et matérielle que comporte le mystère de l'Incarnation. Et avec la bénédiction de Dieu et de Sa Sainte Eglise qu'il est venu, tout faible et petit enfant, fonder sur la terre, nous continuerons de même, confiants dans le succès de notre mission divine et cherchant par tous les moyens en notre pouvoir d'étendre à nos coreligionnaires les bienfaits de notre Association. Différemment du Messie, il se peut que nous soyons incapables de guérir entièrement les gens au cœur brisé ou consolier la veuve dans son affliction, comme il consolait la veuve de Naïm, mais nous pouvons au moins aider à verser du baume sur leurs douleurs, apporter des nouvelles de grande joie alors que l'esprit est ébranlé et défaillit, et rejoindre le cœur de ceux qui ont perdu un père et de ceux qui sont sans secours. Et, pardessus tout, rappelons nous que la fête d'or de Noël est le jour de fête par excellence des petits enfants, que le grand maître de tous biens est venu en ce monde de peines et de péchés sous la forme d'un

petit enfant pour manifester son divin amour des petits enfants, et qu'il est de votre devoir alors, à cette saison, de montrer, nos enfants l'exemple de cette affection soucieuse, de cet amour fraternel et de cette charité envers le prochain qui les mettra à prendre et continuer l'œuvre de l'A. C. B. M. lorsque nous ne serons plus. A une aussi heureuse époque que la saison de Noël, avec ses souvenirs plaisants et d'amour, avec sa tradition de gaieté et d'hospitalité, aucun frère de l'A. C. B. M. particulièrement, ne devrait souffrir de besoins, ni ses petits enfants s'imaginer qu'à travers le sombre nuage, qui s'abat sur leur demeure, ils ne peuvent entrevoir un meilleur avenir. Que la joie, qui rayonna et rayonne encore par le monde entier à la venue du Sauveur, arrive aussi à eux et illumine leur sombre existence! Qu'ils se souviennent de leurs jours d'enfance! Les enfants heureux sont des jeunes gens vertueux, dévoués, remplis d'amour filial et de bons membres pour notre Association dans l'avenir. Ainsi n'oubliez pas que le prochain jour de Noël doit être un jour joyeux pour les enfants! Mais d'une plus grande importance encore qu'eux, sont les pauvres de Dieu, qu'ils appartiennent à la fraternité de l'A. C. B. M., ou à cette plus grande fraternité de l'humanité en général. Nous les avons toujours au milieu de nous et ils sont toujours en grand nombre, spécialement à cette saison bénie, pour nous faire pratiquer cette vertu divine qui, nous dit-on, efface une multitude de péchés. Pendant que le riche et les gens à l'aise font, les pauvres ne devraient pas être oubliés. Bien plus, la charité ne connaît pas de croyances ni de nationalité. Ses ailes s'étendent sur tous ceux qui sont en besoins et tous sont les bienvenus sous leur aile. Ainsi l'œuvre de Dieu est accomplie et les cœurs brisés sont réconfortés. Et très certainement la douce récompense de faire du bien aux autres excède tous les plaisirs qu'on peut attendre d'une jouissance égoïste. Que chaque membre de l'A. C. B. M. alors décide que ce jour de Noël sera réellement joyeux pour tous—jeunes et vieux—riches et pauvres! Que la salutation de Noël ne soit pas seulement une expression des vœux! Qu'elle soit accompagnée de quelque marque tangible en rapport avec les principes de notre grande Association! Prions que, lorsqu'un autre jour de Noël viendra, nous trouvions notre Association même encore plus heureuse et plus nombreuse, que cette année, avec la bénédiction du divin Enfant, dont nous célébrons l'anniversaire de l'humble mais glorieuse naissance le 25 Décembre. Du motus, tel est le succès désiré, l'espoir, et la prière, accompagnée des salutations de Noël de

Votre, etc.,
M. F. HACKETT,
Grand Président.

GARANTIE DES OFFICIERS.

Le comité nommé par le Grand Président et le Bureau des Syndics pour choisir une compagnie devant fournir des garanties pour les officiers de l'A. C. B. M. qui sont requis d'en donner, a décidé d'accepter la soumission de "The Employers Liability Association Corporation, Limited."

Messrs. Schmidt and McKeon, General Agents, Montreal, Que., sont les personnes avec lesquelles nos officiers de succursales voudront bien correspondre à ce sujet.

Les officiers de succursales requis

par notre constitution de donner des garanties sont les Secrétaires Financiers et les Trésoriers. Les officiers du Grand Conseil sont le Grand Président, les Grands Syndics, le Grand Trésorier et le Grand Secrétaire.

APPELS.

Doemerton, Ont., 12 Oct. 1896.
Au Président et aux membres de la succursale No. 69, A. C. B. M.

Frères—L'objet de notre association étant de s'aider mutuellement, la succursale No. 69, établie à Doemerton, croit devoir faire appel à la charité fraternelle de tous nos Frères de l'A. C. B. M. en faveur de notre infortuné frère, George LaFrance, l'un des membres fondateurs de notre succursale.

Frère LaFrance a souffert d'un rhumatisme inflammatoire et de l'asthme depuis ces dernières années, et ainsi sa grande famille de six petits enfants a été privée de son soutien naturel. Pour cause de revers en affaires et la perte de sa maison détruite par le feu l'année dernière, Frère LaFrance se trouve pratiquement sans le sou.

Nous espérons donc, Frères, que vous serez aussi charitables que d'habitude et répondrez généreusement à notre appel, et qu'ainsi vous prouverez votre sympathie et vos sentiments fraternels envers notre Frère si affligé, qui a toujours été membre dévoué de notre bien-aimée A. C. B. M.

Nous demeurons,
Fraternellement à vous,
GEO. N. SUMMIT, Prés.

Toutes les contributions devront être envoyées à John Lobsinger, Sec. Arch., Doemerton, Comté de Bruce, Ont.

Approuvé par
REV. JOSEPH F. WEY,
Avisseur Spirituel.

London, Ont., 10 Sept. 1896

Cher Monsieur et Frère,—Votre requête au sujet d'un appel en faveur de Frère LaFrance a été sanctionnée par le Grand Président et le Bureau des Syndics.

Fraternellement à vous,
SAM R. BROWN, Grand Sec.

Biddulph, Ont., 11 Août, 1896.

Aux Grand Président, Grand Secrétaire et Grands Syndics, Officiers et membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada :

Frères,—C'est avec un profond esprit de charité Chrétienne et du devoir fraternel que nous, les officiers et membres de cette succursale, nous sommes poussés à faire appel aux succursales de l'Association par l'intermédiaire de votre bienveillant bureau de direction en faveur de Frère Anthony O'Dwyer, qui est actuellement dans des circonstances difficiles dues à la longue et sérieuse maladie de son épouse, qui est maintenant invalide, et ce depuis les quatre dernières années. Après avoir consulté en vain tous les médecins locaux au prix de grands sacrifices d'argent il l'a menée à Stone Point il y a environ deux ans, et à Ste Anne de Beupré cet été.

Elle a été sous les soins de docteurs à Toronto pendant cinq mois au coût de vingt dollars par semaine. Made O'Dwyer est maintenant entièrement privé de l'usage de ses membres, depuis trois mois, de sorte que son époux doit voir à lui faire prendre sa nourriture et lui donner tous autres soins comme à un enfant. Ils ont neuf petits enfants, incapables, le plus vieux âgé de dix ans et le plus jeune de deux ans.

Frère et Made. O'Dwyer n'ont pas de parents du sexe féminin, et comme il est impossible pour eux d'engager une garde malade, c'est dû à la bienveillance et à la charité de bons voisins que les enfants et la maison sont tenus dans une condition respectable. Il y a un an Frère O'Dwyer a donné avis à la succursale de son intention de se retirer de l'Association, étant incapable de payer ses cotisations. Nous l'avons persuadé de tenir bon, et que nous continuerions de le tenir en règle, ce que nous faisons déjà auparavant, et que nous faisons encore, malgré que nous ne sommes pas bien en état de le faire.

Frère O'Dwyer n'était pas déjà dans de bonnes circonstances précédemment à la maladie de son épouse, pour cause de diverses pertes et de troubles trop nombreux pour les mentionner en détail. En plus de ce que nous avons relaté du cas de Frère O'Dwyer, sa grange et d'autres bâtiments, y compris tous les produits de sa ferme avec les instruments aratoires et aussi les animaux, ont été totalement détruits par le feu il y a environ trois ans. Nous pourrions aussi mentionner qu'il fit une grosse perte de chevaux importés, deux de ces animaux de prix étant morts.

C'est pourquoi, connaissant son cas pour être un cas malheureux, avec une grande famille incapable, nous faisons appel à cette charité fraternelle et Chrétienne qui caractérise si bien la fraternité de notre noble association. Espérant sincèrement que cet appel en faveur de notre frère si tristement affligé rencontrera l'approbation de votre bureau de direction et que les membres y répondront de grand cœur et généreusement.

P. J. QUIGLEY, Président.
P. O'SHEA, Sec. Arch.

Toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance par Frère Patrick O'Shea, Granton, Ont., et on en accusera réception dans Le Canadien.

L'appel qui précède est approuvé par le Curé de la paroisse.

Cher Monsieur et Frère,—Le Grand Président et le Bureau des Syndics ont décidé de permettre l'appel de votre succursale en faveur de Frère Anthony O'Dwyer.

S. R. BROWN, Grand Sec.

Appels Letour, La France et O'Dwyer.

Les Succursales No. 38, 69 et 121, accusent réception de nouvelles contributions à leur appel respectif en faveur des trois frères plus haut mentionnés. La liste des succursales qui ont contribué à ces appels paraît dans la partie Anglaise.

Résolution de Condolance.

A une assemblée régulière des membres de la Succursale No. 121, Meunramcock, N. B., les résolutions suivantes ont été adoptées :
Attendu que les membres de cette succursale ont appris avec le plus vif regret la mort prématurée de Frère Ferdinand Bourgeois de la succursale No. 108, de Amherst, N. E.
Il est alors résolu que les membres de cette succursale expriment leurs plus tendres sympathies envers la famille du défunt dans la perte irréparable qu'elle vient de subir.

Il est de plus résolu que ces résolutions soient enregistrées dans nos minutes et que copies en soient envoyées à la famille éprouvée, et à notre organe officiel LE CANADIEN pour publication.

A une assemblée régulière de la succursale St. Alexandre No. 270 tenue le 1er Décembre, 1896, les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité :

Proposé par Frère Victor A. Vézina, et secondé par Frère Pierre Dionne, que cette succursale offre ses sincères condoléances au Frère François Chénard, à l'occasion de la mort de son jeune enfant Joseph, ainsi qu'au Frère Elize Laforest, à l'occasion de la mort de sa petite fille Marie-Berthe Imelda.